



refus d'un accident de travail par la DRH

Par **jessie BERTRAND**, le **18/09/2012** à **14:51**

Suite a un accident de trajet le vendredi 03/08/12, j'ai travaillé ce jour là. J'ai vu mon Dr ttt le lundi 06/08/12 et je suis arreter depuis en arret de maladie ordinaire.

Avec mon Dr ttt, nous avons fait la déclaration d'accident de travail et repris toutes les dates, j'ai vu le cadre du service pour le rapport circonstancié et j'ai envoyer le dossier à la DRH le 10/09/12.

A ce jour j'ai reçu un refus pour cause de retard. Il me semble que étant fonctionnaire il n'y a pas de limite dans le temps.

Par avance, je vous remercie de votre réponse.

Cordialement !

Par **P.M.**, le **18/09/2012** à **15:15**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

Par **jessie BERTRAND**, le **19/09/2012** à **13:32**

Bonjour,

Je vous remercie pour vos conseils et je vais m'approcher auprès de mon organisation syndicale.

Cordialement !